Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260305-DEL6CM04032026-DE

COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le dix-huit février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie Françoise, Mme LE MESTRE Sandra, Mme PAGE Evelyne, Mme DENIEL Sandrine, M. JAOUEN François, M. PELLEN Jean Luc, M. LE GOFF Yves, Mme TREBAOL Solange, Mme. MEHALLEL Laurence, M. TROADEC Thierry, Mme DUPONT Béatrice, Mme LANNUZEL Marie-louise, Mme FAGON Maryvonne, M. GOUEZ Dominique, Mme HANSJACOB Danièle, Mme PHILIP Françoise, M. MAUGUEN David, M. DENOTTE Jean Paul, Mme QUEMENEUR Marie-Thérèse, M. REDOUTE David.

ABSENTS : M. MARCHADOUR Hervé, M. LIORZOU Guillaume, M. HABASQUE Claude, M. MORIN Ludovic, Mme LÉON Sylvie.

PROCURATIONS :
M. MARCHADOUR Hervé donne procuration à Mme PAGE Evelyne.
M. LIORZOU Guillaume donne procuration à Mme LE MESTRE Sandra.
M. HABASQUE Claude donne procuration à Mme FAGON Maryvonne.
Mme DENIEL Sandrine donne procuration à Mme MITH Marie-Françoise

M. David MAUGUEN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

CONSTRUCTION DES SALLES DE SPORT DE TOUROUSSEL : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 2 - DELIBERATION N° 6

Monsieur le Maire présente l'actualisation du plan de financement de la phase 2 du projet de construction des salles de sport de Touroussel approuvé par délibération du 20/01/2026.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260305-DEL6CM04032026-DE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – détaillé

OPÉRATION : **CREATION D'UN ENSEMBLE SPORTIF COMPRENANT UN PLATEAU SPORTIF, UNE SALLE POUR LE TENNIS DE TABLE ET UN LOCAL POUR LE CLUB CYCLISTE – PROJET LIE A LA TRES FORTE CROISSANCE DES BESOINS PHASE 2**

DÉPENSES		RESSOURCES				
LIBELLE	MONTANT HT / TTC	LIBELLE		Montant	Base DOTATION Montant	Base DOTATION %
DÉPENSES ÉLIGIBLES		**AIDES PUBLIQUES**				
Acquisitions (foncières, immobilières)		**DOTATION DEMANDÉE**	»	0,00 €	0,00 €	0,00%
Maîtrise d'œuvre	53 141,84 €					
Autres honoraires	7 051,51 €		ratio DOTATION			
Dommage ouvrage	5 109,79 €	**DETR**		150 000,00 €	150 000,00 €	13,98%
		Dépenses éligibles : *				
Travaux (à préciser)		1 072 903,14 €	100,00%			
Construction	1 007 600,00 €					
	0,00 €	**DSIL**		150 000,00 €	150 000,00 €	13,98%
	0,00 €	Dépenses éligibles : *				
	0,00 €	1 072 903,14 €	100,00%			
		FNADT		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
				0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
				0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
Matériel et équipements (à préciser)		1 072 903,14 €	100,00%			
		SOUS TOTAL subventions Etat		300 000,00 €	300 000,00 €	27,96%
	0,00 €	**Autres financements publics (hors Etat)**				
		REGION		90 000,00 €	90 000,00 €	8,39%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
	0,00 €					
	0,00 €	**DEPARTEMENT**		25 000,00 €	25 000,00 €	2,33%
	0,00 €	Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
		FEADER – Leader – UE		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
Autres (à préciser)						
Aléas et révisions	0,00 €				0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		1 072 903,14 €	100,00%			
				0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
Base éligible	**1 072 903,14 €**	1 072 903,14 €	100,00%			
Dépenses inéligibles		**TOTAL SUBVENTIONS**		415 000,00 €	415 000,00 €	38,68%
Prestations intellectuelles						
(à préciser)	0,00 €	**AUTOFINANCEMENT**	657 903,14 €			
	0,00 €					
Autres (à préciser)	0,00 €	sur DOTATION	100,00%			
	0,00 €		657 903,14 €			
		Fonds propres :		657 903,14 €	657 903,14 €	61,32%
		Emprunts :		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Crédit bail :		0,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses inéligibles	*0,00 €*	**AUTOFINANCEMENT**		657 903,14 €	657 903,14 €	61,32%
TOTAL	1 072 903,14 €	**TOTAL**		1 072 903,14 €	**1 072 903,14 €**	**100,00%**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce nouveau plan de financement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.

BOURG-BLANC, le 5 mars 2026
Le Maire,
Bernard GIBERGUES

MAIRIE DE BOURG-BLANC 29 (FINISTÈRE)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.